

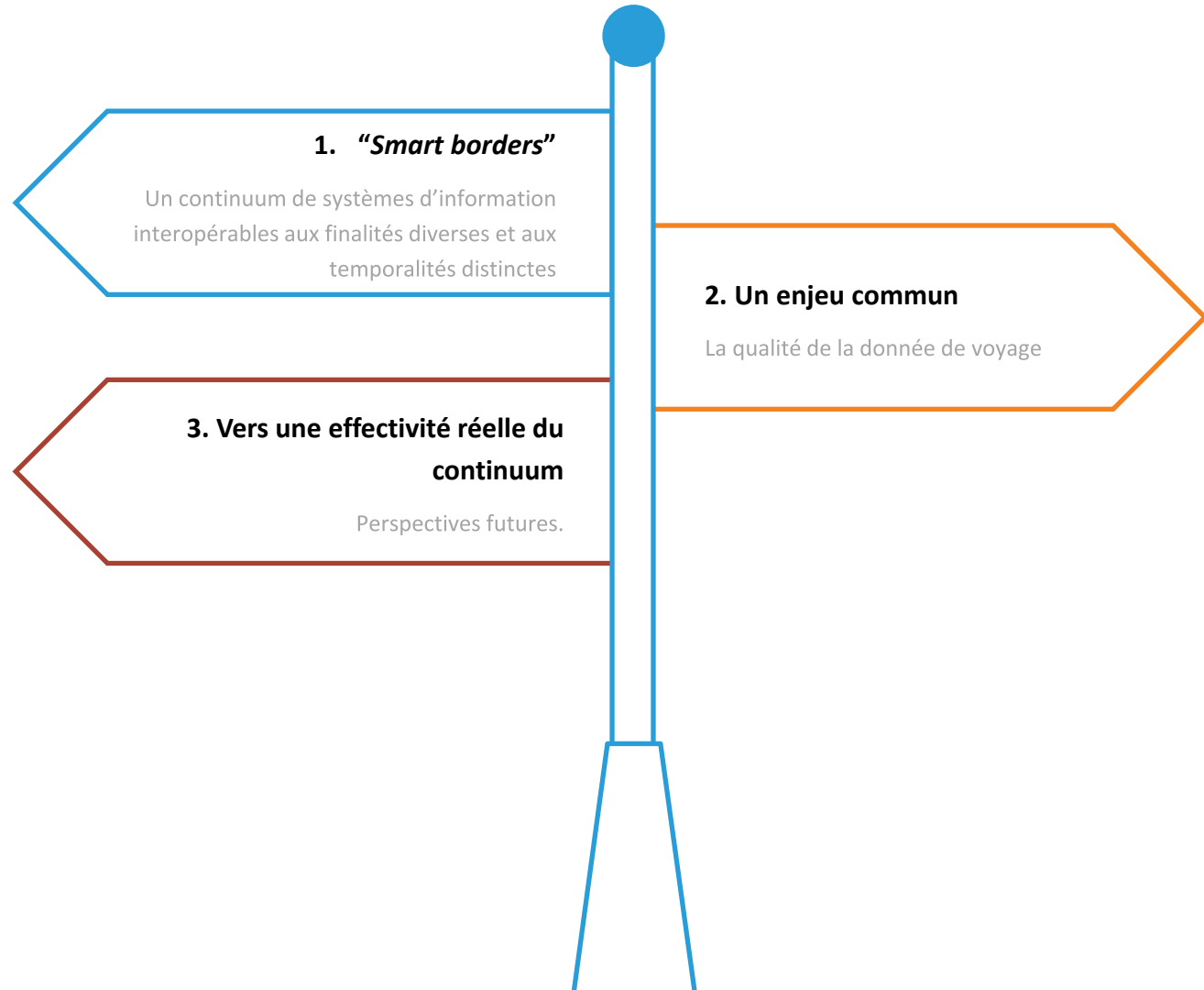


FIRST JOINT ICAO/INTERPOL PASSENGER DATA EXCHANGE FORUM

Montréal, Canada | 27 - 28 May 2021

Myriam PELLERIN

Conseiller coopération internationale,
Service national des données de voyage,
Ministère de l'Intérieur, France





01

SMART BORDERS

Un continuum de systèmes d'information aux finalités diverses et aux temporalités distinctes



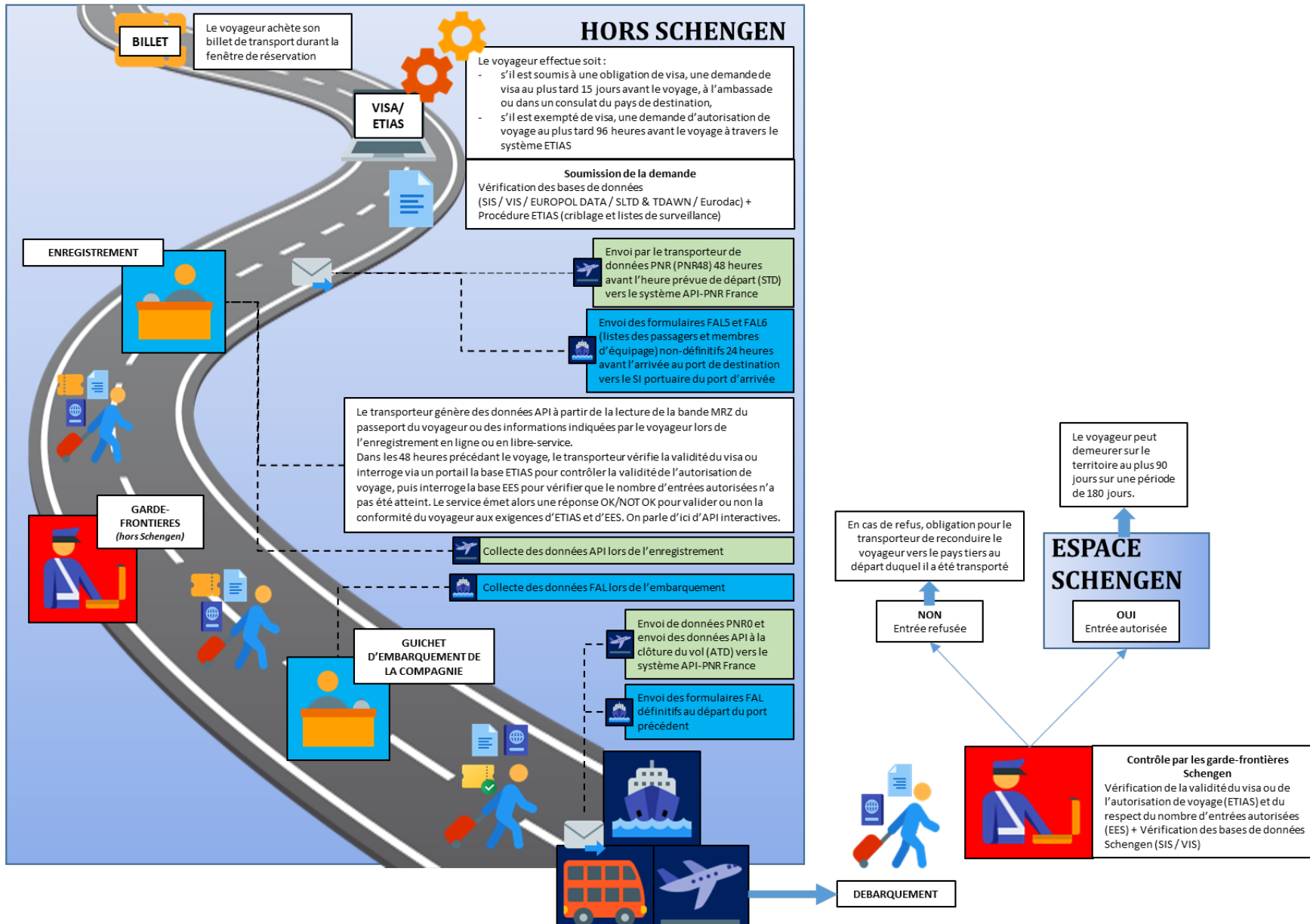
ICAO

TRIP2021

Tableau comparatif des quatre dispositifs pour le traitement de données aux frontières

	EES	ETIAS	API	PNR
Texte	Règlement (UE) 2017/2226 du 30 novembre 2017 portant création d'un système d'entrée/de sortie (EES)	Règlement (UE) 2018/1240 du 12 septembre 2018 portant création d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS)	Directive 2004/82/CE du 29 avril 2004 portant sur l'obligation de transmettre les données passagers par les transporteurs	Directive (UE) 2016/681 du 27 avril 2016 relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (PNR)
Finalités	<ul style="list-style-type: none"> - Moderniser la gestion des frontières extérieures - Renforcer la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme - Lutter contre la fraude à l'identité et contre l'utilisation abusive de documents de voyage 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à un niveau élevé de sécurité avant l'entrée sur le territoire Schengen - Améliorer l'efficacité des vérifications aux frontières - Garantir une évaluation des risques coordonnée et harmonisée des ressortissants de pays tiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les contrôles aux frontières - Lutter contre l'immigration clandestine 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention et détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité
Public concerné	Tous les ressortissants de pays tiers pour les séjours de courte durée	Les ressortissants de pays tiers exemptés de l'obligation de visa de court séjour	Passagers aériens en provenance ou à destination du territoire national	Passagers aériens en provenance ou à destination du territoire national
Echéance	En élaboration UE : 1 ^{er} semestre 2022 (date supposée mai 2022)	En élaboration UE Courant 2022 (date supposée mai 2022)	Actif En France : système API-PNR France	

Infographie du parcours passager



SYNTHÈSE

- **Après réservation (actif FR) :**
Le transporteur transmet les données PNR48 au système API-PNR France.
- **Pendant l'enregistrement (en cours d'élaboration UE) :**
Le transporteur interroge les bases ETIAS/EES via un portail dédié et reçoit une autorisation ou un refus d'embarquer. Traitement interactif des API (iAPI).
- **Après l'embarquement (actif FR) :**
Les données API et PNR0 du voyageur sont transmises vers le système API-PNR France.



02

LA QUALITÉ DE LA DONNÉE

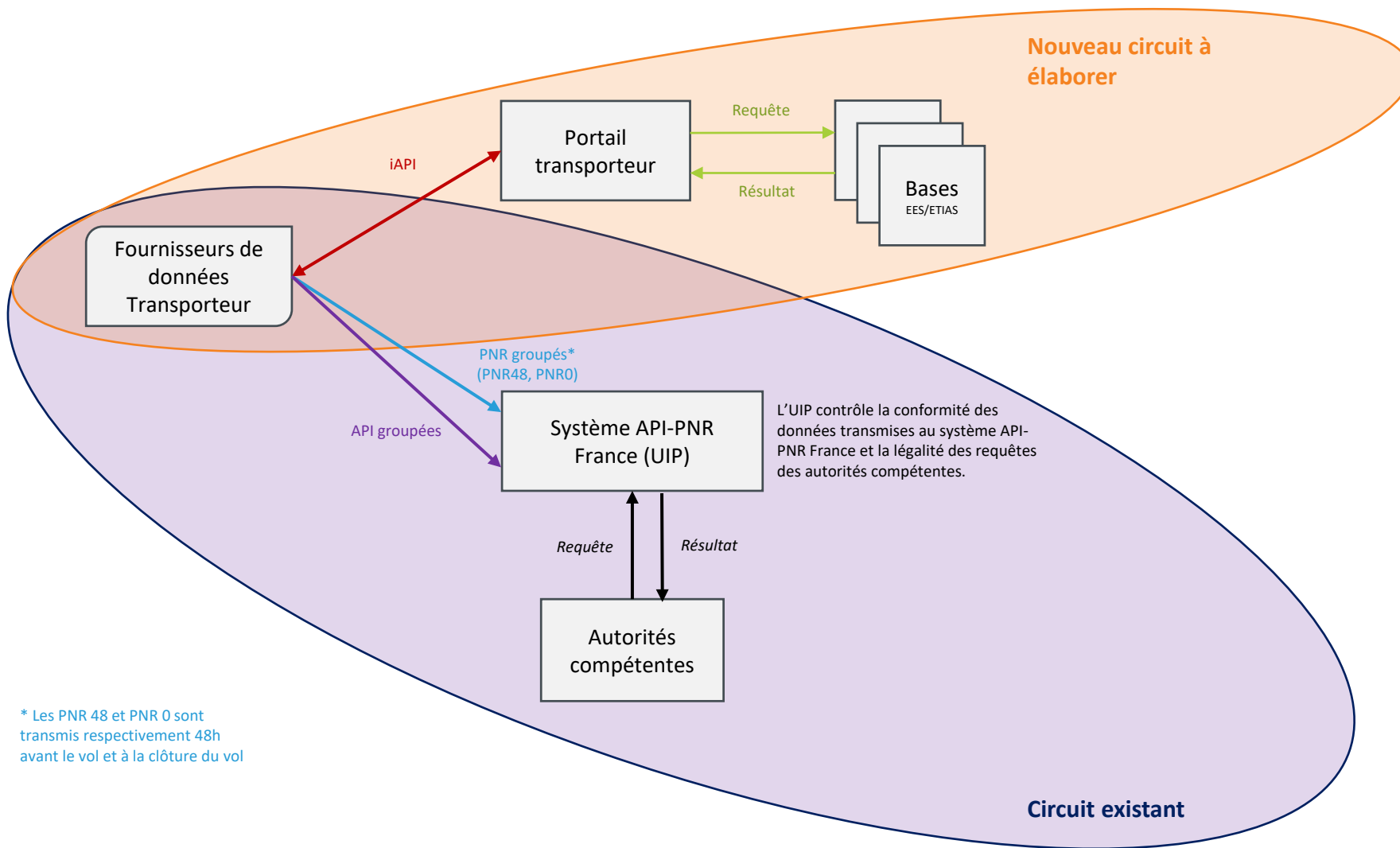
Un enjeu commun



ICAO

TRIP2021

Circuit de la donnée (Smart borders et API-PNR France)



* Les PNR 48 et PNR 0 sont transmis respectivement 48h avant le vol et à la clôture du vol

CONSTAT

Multiplicité d'envois à charge des transporteurs

Les données API sont envoyées selon deux modalités :

- API interactifs (iAPI) pendant l'enregistrement ;
- API groupés à l'issue de l'enregistrement.

Cette distinction a des impacts opérationnels, notamment au regard des finalités poursuivies par chaque dispositif. Réflexions à mener sur le recours un guichet unique (Single window)

Attention : risques en termes de qualité et de gouvernance de la donnée.

Les principes

- Des frontières fluides et sécurisées
- Veiller à la qualité des données pour une collecte efficace et un traitement effectif des API et PNR

Les Enjeux

Garantir le format

- + Données normées et contrôlées en amont (normes PNRGOV et PAXLST)
- + Conformité à la norme garantie par les procédures de raccordement des transporteurs aériens.
- + Spécifications du système API-PNR France conformes aux normes de l'OACI.

Garantir l'intégrité

- + Données transmises directement par les transporteurs aériens au système API-PNR France.
- Mise en place d'un interfaçage ne permettrait pas aux Etats de s'assurer de l'intégrité des données entre la transmission par les transporteurs et la réception.



03

VERS UNE EFFECTIVITÉ RÉELLE DU CONTINUUM

Perspectives futures



ICAO

TRIP2021

EXCLUSION D'UN INTERFAÇAGE SUPRA NATIONAL POUR LA COLLECTE DE LA DONNÉE

Un interfaçage répondrait à un besoin d'optimisation des envois pour les transporteurs, mais ne serait pas compatible avec les besoins opérationnels des États.

Le **périmètre géographique** couvert par le système API-PNR France est plus important que le périmètre couvert par l'Union Européenne (territoires d'outre-mer)

Dans l'éventualité d'un interfaçage, les transporteurs devront **maintenir l'envoi d'API groupés** pour couvrir les écarts résiduels.

Les transporteurs et les États ont réalisé d'importants investissements pour se raccorder directement et permettre la collecte effective des données API et PNR.

136 compagnies raccordées à API-PNR France

Couvrant 99,7% du trafic extra-UE et 77% du trafic intra-UE

La solution privilégiée serait de **pérenniser l'existant**, en se plaçant **dans la continuité de l'actuelle réglementation européenne**:

- Maintien de la relation transporteur / UIP
- Maintien de l'envoi des API groupés vers l'API-PNR France

Thank You

